

**AMIANTE à l'école de Vallières (74)**  
**Entretien/convocation à la DDEN Annecy**  
**28 avril 2015**  
**Retranscription de l'enregistrement**

**Personnes présentes :**

Monsieur DASSIEUX (Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint)  
Madame ACLOQUE (Secrétaire Générale)  
Madame BERGERET (Chef de Division du 1<sup>er</sup> degré, responsable du pôle Ressources Humaines des personnels du 1<sup>er</sup> degré)  
Madame CLÉMENCET (syndicat SNUIPP)  
et moi, Thierry LAMIREAU (Professeur des Écoles, école de Vallières)

**NOTA :**

**DDEN sera noté pour les représentants de l'administration.**  
**MOI sera indiqué pour mes interventions.**

**DDEN**

Donc pour faire suite à votre demande de situation...rapidement...nous avons reçu un mail de votre part nous disant que si on ne réagissait pas dès le lendemain vous exerceriez votre Droit de Retrait...(note perso : l'expression est fausse)

**MOI**

J'avais quand même présenté auparavant la situation...

**DDEN**

Oui mais entre-temps, si on regarde bien la situation, effectivement, vous avez évoqué un doute (sic)...l'administration s'est positionnée (re sic) par rapport à la réponse de l'ARS. Donc la réponse vous l'avez eu. Pour être clair : nous avons bien conscience que vous avez encore à travailler. Il faut savoir que votre administration a une obligation de mettre en place des contrôles et des mesures dans des lieux qui peuvent contenir de l'amiante. (note perso : l'administration ne l'a pas fait) **Cela ne veut pas dire qu'une présence d'amiante représente un danger immédiat.**

**MOI**

Oui alors là, je connais le baratin habituel...

**DDEN**

Il y a des entreprises spécialisées pour dire qu'il y a des conditions spéciales d'intervention en présence d'amiante. En dehors de cela, pour les personnes qui dans

leur quotidien sont amenées à évoluer dans ce type de situation, il n'y a pas de danger...il n'y a pas de problème !

**MOI**

C'est une affirmation madame. Si vous allez dans le grenier plusieurs fois, depuis dix ans, tous les ans, pour descendre du matériel dans la classe où il y a la fameuse poussière comme la poussière d'amiante, pulsée dans la salle de jeux par le chauffage... et ensuite mi-novembre (2014) j'ai eu un décollement de la plèvre, une pleurésie et une pneumonie...Soyons sérieux, on parle de Santé Publique !...L'administration doit me protéger.

**DDEN**

On va être sérieux. Pour être sérieux, si vous estimez qu'il y a un danger par rapport à votre santé physique, la procédure est simple : vous avez la CHSCT et madame FRION, médecin de prévention. La chose que vous pouvez faire monsieur, c'est...si vous estimez que vous êtes en danger pendant votre activité, c'est prendre RDV avec le docteur de prévention . Ce docteur sera le seul juge et la seule personne habilitée, parce qu'elle seule en a les compétences, pour émettre un avis sûr quant à vos problèmes de santé...

**MOI**

Ce n'est pas « supposé », c'est dans la classification Sécurité Sociale pour les « maladies professionnelles »...

**DDEN**

C'est exclusivement le Comité Médical qui pourra l'émettre. Si jamais il y a une difficulté médicale (sic) liée à votre activité professionnelle, seul le médecin sera habilité à le faire. Nous administration, nous enregistrerons la décision médicale. Là en l'occurrence, je vous invite à prendre contact avec le docteur FRION qui ne vous connaît pas ! Donc, je vous le redis, le docteur FRION est informée. Prenez contact avec elle pour lui faire part de vos difficultés de santé et voir avec elle de l'évolution que vous souhaitez donner.

Ceci est une chose . En ce qui concerne les locaux où vous exercez : vous avez fait prévaloir un Droit de Retrait. Par rapport à ce Droit de Retrait, nous vous informons que vous ne pouvez pas le faire valoir en l'occurrence dans ce cas précis. Le Droit de Retrait est prévu avec des articles divers du Code du travail (elle les cite) qui prévoient d'une façon très explicite les conditions dans lesquelles peut-être réalisé ce Droit de Retrait. Il se trouve que, dans votre cas, vous ne pouvez pas l'invoquer. Par rapport à la situation d'aujourd'hui, si on doit résumer : je vous invite à prendre RDV avec le médecin de prévention.

**MOI**

En attendant j'ai perdu deux jours de salaire !

**DDEN**

Oui mais monsieur vous avez pris seul cette décision.

**MOI**

Très bien, alors je reprends mon travail demain mais je ne répons pas des éventuels problèmes à venir...Je voudrais quand même qu'il y ait une recherche sur le lieu . C'est quand même inconcevable que l'administration ne suive pas ce qui est proposé par l'ARS ! Il y a des enfants dedans. Là vous me parlez de problèmes économiques, moi je vous parle de Santé Publique !

**DDEN**

Vous avez sollicité l'ARS pour qu'elle fasse part de l'état actuel des locaux. Elle vous a répondu : en ce qui concerne les locaux de cette école là, il n'y a pas de danger immédiat (note perso : ce n'est absolument pas la réponse de l'ARS)

**MOI**

On n'en sait rien puisqu'ils proposent de faire une recherche !

**DDEN**

Ils recommandent au Maire de faire éventuellement une mise à jour de leur dossier technique, mais qu'en l'occurrence réglementairement ils n'y sont pas obligés. Je suis fonctionnaire d'État, j'applique la Loi.

**MOI**

OK, alors fermons les yeux, je travaille demain et on continue à mettre du personnel et des enfants dedans !

**DDEN**

Monsieur, en l'occurrence, s'il y avait un danger, je pense quand même...on n'est pas inconscient...la Loi !...

**MOI**

Il y a une OMERTA sur le sujet, vous le savez ça !...

**DDEN**

S'il y avait une mise en danger, la Loi prévoirait que les Maires mettent en œuvre une procédure de façon immédiate. Là, en l'occurrence, la Loi oblige le Maire à faire quelque chose jusqu'en 2021 ! Il n'y a pas de DANGER IMMÉDIAT !

**MOI**

Vous savez bien pourquoi le Législateur n'a pas été plus loin parce que cela coûterait trop cher !...et l'ARS me l'a dit. Ils m'ont dit que mes demandes de mesure d'empoussiérage c'était parce que j'avais des problèmes de santé importants.

**DDEN**

Je n'ai pas connaissance de ces informations. C'est quand même un document envoyé par l'ingénieur du Génie Sanitaire qui parle au nom de la Directrice Générale et par délégation de l'ARS. Je ne vois pas ce qu'il y a de plus officiel que ça. Le courrier envoyé au Maire dit qu'il y a, effectivement, une RECOMMANDATION pour faire des investigations complémentaires mais que, en l'état actuel du Droit, le bâtiment est conforme à ce que l'on est en droit d'attendre d'un bâtiment scolaire. (note perso : c'est faux car l'ARS recommande de faire des mesures d'empoussiérage car le lieu a pu se détériorer)

**MOI**

Oui, mais enfin, je vois bien que l'administration joue son rôle...

**DDEN**

Oui mais moi, je ne suis pas ingénieur de l'environnement ! Il est possible que les matériaux se soient dégradés...c'est possible...c'est possible...

Pour ne pas aller à l'encontre de ce que vous dites c'est de prendre contact avec le docteur de la prévention. Et il y a un contrôle de fait par la Santé Scolaire qui fait un bilan en relation avec l'ARS.

Nous suivons le dossier mais aujourd'hui nous sommes là par rapport à l'interpellation que vous à fait l'administration.

Nous vous adjoignons, soulignons une situation d'urgence...QUI NE L'ÉTAIT PAS !

**MOI**

J'ai eu des pathologies, non ? J'ai eu un décollement de la plèvre comme ça, par hasard ?... De toute façon, le médecin de prévention est souvent de mèche avec l'administration. (note perso : malgré mon affirmation, je suis allé voir in fine le docteur de prévention. Elle a constaté mon lourd dossier et je n'ai pas été obligé de reprendre mon travail en mai/juin 2015...juste avant mon début de retraite en août 2015. C'est donc que j'avais raison sur mon état de santé sinon l'administration m'aurait obligé à retravailler pour ce mois de juin 2015)

**DDEN**

Connaissant bien le médecin FRION, franchement elle vous expliquera ce qu'il faut faire.

**MOI**

Donc il me reste deux mois à faire, je vais reprendre deux mois, je reprendrai demain, j'ai perdu deux jours de salaire...

**DDEN**

Monsieur, restez raisonnable ! Vous nous écrivez un jeudi matin pour que l'on vous réponde dans la minute (sic), pour faire jouer votre Droit de Retrait qui ne s'opère que dans des situations de DANGER IMMÉDIAT ! Et vous prenez le lendemain vendredi votre Droit de Retrait en disant « je serais bien payé à plein temps ».

**MOI**

Il n'y a personne dans vos locaux pour répondre à ce genre de choses ? C'est quand même grave !

**DDEN**

C'est grave...oui ! Cela nécessite une réponse immédiate...non ! (disent-ils en chœur)  
Personne ne néglige la gravité d'un éventuel (sic) problème sanitaire ? Ce n'est pas cela la question. La question c'est l'urgence dans laquelle vous la traitez .  
C'est d'ailleurs ce que l'on vous reproche en terme de mobilisation de votre Droit de Retrait : c'est que l'on n'est pas dans une situation...D'URGENCE !

**MOI**

Sauf que si le Législateur avait dit, voilà il faut faire une investigation, comme pour le gaz radioactif radon, cela aurait été fait. Or vous vous mettez derrière ce paravent là : les mesures d'empoussiérage ne sont pas obligées d'être réalisées à partir du moment où les lieux ne sont pas détériorés...  
Or, on ne sait pas si c'est détérioré notamment dans le grenier et dans la salle de jeux. Évidemment je reconnais votre position : elle est « normale » en tant qu'administration. Elle est normale parce que la législation dit : « si ça n'est pas dégradé on n'y touche pas, on ne fait rien » (note perso : depuis cette époque, il est obligé de réaliser des mesures d'empoussiérage ; Par une décision de la Cour de Cassation du 14 septembre 2017. elle estime que les entreprises de diagnostic ne peuvent limiter leur intervention à un simple contrôle visuel)

**DDEN**

Monsieur, encore une fois, je ne me substitue pas au Législateur. Je suis là pour faire appliquer la Loi. La Loi elle vous dit, les experts vous disent aujourd'hui que la Loi est respectée. Je n'ai pas les compétences pour dire ce n'est pas le cas.

**MOI**

Bon, je vais reprendre mon travail demain mais je ne sais pas si « cela va le faire »...

**DDEN**

Ce que vous n'entendez pas monsieur, c'est que pour vous, si vous le souhaitez, cela peut continuer si vous prenez RDV avec le médecin de prévention.

**MOI**

Cela changera quoi, il me reste deux mois à faire...

**DDEN**

Si cela ne changera rien, je ne vois pas pourquoi vous prenez un Droit de Retrait !

**MOI**

Non mais ce n'est pas en deux mois que cela va se régler, voyez...

**DDEN**

Si vous vous dites, il me reste deux mois à tirer et qu'il ne va rien se passer et que vous prenez un Droit de Retrait aujourd'hui !...

**MOI**

Parce que pour moi, en revenant demain sur ce lieu là, je prends un risque sanitaire pour ma personne...Pour moi, je sais que je vais prendre des risques.

**DDEN**

Nous en tout cas, on estime...enfin j'veux dire...ce n'est pas une décision a priori...c'est un concept a priori d'administration... c'est quelque chose qui est étayé par, encore une fois, par des gens qui ont les compétences pour dire : aujourd'hui, les bâtiments dans lesquels vous exercez ne présentent officiellement PAS DE RISQUE (note perso : ce n'est pas ce que dit le courrier de l'ARS)

**MOI**

Ces gens là ont des compétences différentes de la vôtre bien sûr . Mais l'ARS est une administration. L'ARS se met aussi derrière les votes du Législateur !

**DDEN**

Comme nous sommes des gens consciencieux, nous prendrons l'avis de monsieur le Maire (de Vallières) pour savoir comment il se situe et monsieur le Maire est certainement quelqu'un de consciencieux de la même manière comme pour le docteur de la prévention.

Après, de manière personnelle, vous faites ce que vous voulez.

Par contre, sachez bien que nous suivons le dossier et que le médecin scolaire suit également le dossier, et que nous gardons une vue étroite sur le sujet.

**MOI**

Je ne sais pas si vous le savez mais il y a une personne qui avait la fonction d'ATSEM et qui EST MORTE D'UN CANCER DES POUMONS INOPÉRABLE !

**DDEN**

Cela, ce sont vos propos. Donc je pense que tant que vous ne passerez pas devant une expertise médicale, etc...nous, nous ne sommes pas habilités et nous n'avons pas les compétences. (note perso : par contre, ils « ont les compétences » pour dire qu'il n'y a aucun risque )

**MOI**

Je ne le ferai pas devant le médecin de l'administration. (note perso : si je l'ai fait et je n'ai pas repris mon travail pour les deux derniers mois)

**DDEN**

Monsieur, c'est comme la séparation de l'église et de l'État ! La séparation de la médecine et de l'État...c'est la même chose ! (sic)

Mais si vous êtes persuadé QU'IL Y A UNE « CINQUIÈME COLONNE » c'est votre problème !

**MOI**

Ce n'est pas vrai, c'est faux ! J'ai l'expérience du nucléaire. Je sais très bien comment cela fonctionne pour l'AMIANTE. Les relations entre les administrations...je sais comment cela se passe. Je reprends mon travail demain et je terminerai dans des conditions déplorables y compris psychologiquement je dois le dire. Je le vis très mal de retourner dans ce lieu là...

**DDEN**

Allez consulter votre médecin personnel alors...Si vous estimez que vous avez des difficultés sanitaires, il existe quand même un droit aussi...Si vous êtes malade monsieur.

**MOI**

Je ne suis pas malade ! (note perso : je plaisantais pour montrer la bêtise de leur remarque). J'ai des difficultés à respirer, j'ai des alvéoles détruites, j'ai un emphysème mais je n'ai plus de pleurésie.

**DDEN**

Encore une fois, je ne vois pas pourquoi vous avez cette réaction par rapport au médecin de prévention. Je vous encourage quand même à prendre RDV pour qu'un bilan soit fait. L'administration met en place, à la fois un CHSCT, un médecin de prévention, pour justement le personnel et faire en sorte que toutes les alertes sanitaires puissent être tirées. Appuyez-vous sur ce médecin là, n'ayez pas d'à priori d'un quelconque COMLOT entre administrations à couvrir je ne sais quelle industrie ou lobby financier (sic) !

**MOI**

Je ne parle pas de « complot ». Je dis simplement qu'une administration ne tirera pas dans les « pattes » d'une autre administration. C'est la pratique, vous le savez...surtout sur ce sujet là, c'est quand même très sensible ...

**DDEN**

Vous nous apprenez quelque chose !

Honnêtement monsieur, vous extrapolez et cela n'apporte aucune sérénité (sic) à notre discours.

**MOI**

Écoutez, si aucun travailleur (note perso : de l'amiante) n'a gagné au Pénal, avec des problèmes beaucoup plus graves que les miens, avec des gens qui ont travaillé dans la marine ou d'autres métiers, c'est qu'il y a quand même des pressions ou des influences.

**DDEN**

Cela, c'est votre appréciation de la situation, moi je n'ai pas de commentaires à apporter. Les décisions que vous prendrez vous appartiennent. Nous, nous estimons qu'aujourd'hui, les locaux dans lesquels vous exercez NE PRÉSENTENT PAS DE DANGER (note perso : ils ont dit ne pas avoir ces compétences...comment peuvent-ils affirmer ceci ? )

**MOI**

C'est votre position d'administration, c'est normal par rapport à ce que dit l'ARS (note perso : sauf que l'ARS ne dit pas cela, encore une fois).

**DDEN**

...Et on s'appuie sur la position de l'ARS parce que l'on ne connaît pas d'experts mieux outillés, en tout cas reconnu par l'État, pour pouvoir faire un diagnostic.

**MOI**

Donc que fait-on par rapport à la recommandation de l'ARS ?...

**DDEN**

Je prendrai personnellement contact avec l'ARS pour connaître sa position. Je ne mettrai pas en demeure de faire un diagnostic tout simplement parce que la Loi ne me le permet pas. Puisqu'il y a une RECOMMANDATION de l'ARS, sachant qu'il y a jusqu'en 2021 pour se mettre en conformité avec la Loi !...

**MOI**

Je trouve ça SCANDALEUX !

**DDEN**

Ce qui serait scandaleux c'est que l'administration passe par-dessus les Lois et contraigne un élu à faire quelque chose que la Loi ne l'oblige pas à faire ! C'est ça qui serait scandaleux. C'est une histoire d'État de Droit monsieur, ce n'est pas une histoire de coût, c'est une histoire d'État de Droit et en l'occurrence ce n'est pas notre intention. L'intention de l'administration, c'est de respecter la Loi. En tout cas, en ce qui concerne votre mobilisation de Droit de Retrait, on estime 'qu'elle est ABUSIVE très clairement parce qu'il N'Y A PAS...DE DANGER IMMÉDIAT (note perso : on notera cette répétition systématique de l'administration sans...preuve et ...compétence)...et que l'on ne VOUS PERMET PAS DE POURSUIVRE CE DROIT DE RETRAIT !



**MOI**

Vous pouvez m'expliquer pourquoi j'ai tant de problèmes ?...ce n'est pas comme si j'arrivais les mains dans les poches !

**DDEN**

Nous ne sommes pas des médecins. Vous n'entendez pas ce que nous disons et nous ne POUVONS PAS COMPRENDRE ce que vous êtes en train de vouloir absolument nous dire.

Je pense qu'à un moment donné vous mélangez un certain nombre de choses. Vous faites un amalgame sur tout un tas de choses qui ne nous concernent pas.

Interpellez la médecine par rapport aux difficultés médicales que vous rencontrez, ce sont les SEULES PERSONNES qui pourront entendre le discours et sur des points techniques dont NOUS N'AVONS PAS LA COMPÉTENCE (sic).

**MOI**

Ils se mettront derrière le paravent de la Loi.

**DDEN**

Nous vous écrirons pour vous informer de la connaissance de vos informations, que le Droit de Retrait est ABUSIF par rapport à la situation.

Nous vous confirmons que ce dossier est suivi par le médecin de la scolarité et par le médecin du personnel.

Nous prendrons la décision de monsieur le Maire par rapport à la fin du courrier de l'ARS et savoir ce qui serait mis en place (note perso : le maire a refusé de s'entretenir avec moi ; les mesures d'empoussiérage dans le grenier n'ont pas été faites à ma connaissance).

**Donc si vous estimez qu'il y a un danger dans cette école pourquoi êtes-vous resté ?...sinon vous seriez parti.**

**MOI**

Mais arrêtez de jouer sur les mots...J'attends des mesures !...j'attends des mesures ! L'ARS ne joue pas son rôle non plus, c'est SCANDALEUX !

L'ARS est mandatée par le Préfet.

L'ARS aurait dû dire : « VOUS DEVEZ FAIRE LES MESURES » et là on joue sur les mots !

**DDEN**

Pourquoi êtes-vous resté ? Pourquoi n'avez-vous pas participé au Mouvement ?

**MOI**

Parce que je suis tombé malade en novembre 2014 ! J'ai quand même eu des nouveaux problèmes respiratoires et un deuxième AVC...ce n'est pas rien ça ! Vous comprenez ça ?...avec communications entre mes problèmes cardiaques et respiratoires. **DDEN : Bien, monsieur LAMIREAU...FIN de l'entretien.**